



Bordereau des prix pour prestations du service de l'assainissement non-collectif

Approuvé par délibération du conseil communautaire : 2024_DEL_173 du 09 décembre 2024

Applicable à compter du 1er janvier 2025

N° de prestation	Nature des prestations	Détail	Montants facturés à l'utilisateur (€HT)
SPANC_001	Analyses ponctuelles	Contrôle de la qualité du rejet par un laboratoire agréé	Sur devis
SPANC_002	Les contrôles réglementaires	Bon fonctionnement et entretien (redevance SPANC) Vérification du fonctionnement et de l'entretien - périodicité de 10 ans (article L2224-8 du Code général des collectivités territoriales)	37€/an
SPANC_003		Diagnostic Diagnostic de l'installation existante	37€
SPANC_004		Vente Diagnostic de conformité de l'installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente	200€
SPANC_005		Conception neuf Examen préalable de la conception de l'installation dans le cadre de la réalisation d'une installation neuve	75€

SPANC_006		Conception réhabilitation Examen préalable de la conception de l'installation dans le cadre de la réhabilitation d'une installation	0€
SPANC_007		Réalisation neuf Vérification de l'exécution des installations neuves conformément à l'examen préalable de conception	0€
SPANC_008		Réalisation réhabilitation Vérification de l'exécution des installations réhabilitées conformément à l'examen préalable de conception	0€
SPANC_009		Frais administratifs d'accès au service pour un nouvel arrivant	10€
SPANC_010	Sanctions et Pénalités	Rendez-vous non honoré dans le cadre d'un diagnostic initial, contrôle vente ou d'un contrôle périodique de bon fonctionnement	200€
SPANC_011		Ouvrages non accessibles mauvaise préparation de la visite (tampons non accessibles et/ou descellés)	
SPANC_012		Non-respect des prescriptions émises dans le cadre de la mise en conformité des installations au-delà du délai réglementaire	200€
SPANC_013		Obstacle à la vérification du contrôle de l'installation d'assainissement non collectif	
SPANC_014		Absence, mauvais état de fonctionnement, défaut d'entretien ou non-conformité d'installation d'assainissement non collectif, constat de pollution avérée de l'environnement	pénalité équivalente à la redevance « Bon fonctionnement et entretien » majorée de 400 %.

SPANC_015	Fourniture d'un double de document déjà transmis		30€